

Présentation d'une demande de règlement au titre de l'assurance vie, l'assurance vie des personnes à charge et l'assurance mort ou mutilation par accident

Aux termes du Régime d'assurance collective des chambres de commerce, les garanties d'assurance vie et d'assurance vie des personnes à charge sont établies par Desjardins Assurances. La garantie d'assurance mort ou mutilation par accident est établie par Sutton Risques Spéciaux/Lloyd's.

Si la somme assurée doit être versée à une personne bénéficiaire désignée, la demande de règlement doit normalement être remplie par la personne bénéficiaire. Si un ou une fiduciaire avait été nommé·e par la personne assurée avant le décès de cette dernière pour agir au nom de la personne bénéficiaire, il revient au ou à la fiduciaire de remplir le formulaire et y joindre une copie de l'acte de naissance de la personne mineure. Si la personne bénéficiaire est mineure, et que la personne assurée, avant le décès de celle-ci, n'avait pas nommé de fiduciaire, communiquez avec notre équipe chargée des demandes de règlement au titre de l'assurance vie et de l'assurance invalidité pour que nous puissions déterminer qui doit remplir la demande de règlement en vertu des dispositions législatives applicables selon la province ou le territoire.

Si la somme assurée doit être versée à la succession de la personne assurée, la demande de règlement doit être remplie par la représentante ou le représentant légal de la succession. Les documents pertinents – notamment en ce qui a trait à l'exemplaire notarié du testament, à l'homologation, au certificat de nomination du ou de la fiduciaire de la succession ou à la lettre d'administration – doivent être soumis pour éviter les retards.

Si la personne participante au régime est décédé accidentellement, des formulaires relatifs à l'assurance mort ou mutilation par accident devront être remplis en plus de la demande de règlement au titre de l'assurance vie. Veuillez communiquer avec notre équipe chargée des demandes de règlement au titre de l'assurance vie et de l'assurance invalidité pour demander les formulaires appropriés.

Lorsque les documents appropriés seront déposés auprès d'une représentante ou un représentant du régime, **si la personne participante décédée avait souscrit des garanties de soins médicaux ou de soins dentaires pour la famille**, la *prestation de survie* serait étendue aux membres de la famille assurés-es au moment du décès de la personne participante.

Pour que les demandes de règlement puissent être traitées sans délai, veuillez expédier le formulaire de demande de règlement dûment rempli et signé – ainsi que les documents pertinents à notre bureau.

Régime d'assurance collective des chambres de commerce
1051, rue King Edward
Winnipeg (Manitoba) R3H 0R4
Télécopieur : 1 866 878-0951
Courriel : invalidite@johnstongroup.ca
À l'attention du service Assurance vie et assurance invalidité



Pour toute question, vous pouvez communiquer avec notre équipe chargée des demandes de règlement au titre de l'assurance vie et de l'assurance invalidité.
Téléphone : 1 800 294-4080, option 3
Courriel : invalidite@johnstongroup.ca

Directives pour la présentation d'une demande de règlement pour cas de décès Compagnie d'assurance : Desjardins Assurances

Formulaires requis

Demande de prestation - Déclaration de l'employeur (remplie par l'administratrice ou administrateur du régime)

Demande de prestation pour un décès - Déclaration du réclamant (remplie par la personne qui formule la demande)

*Demande de prestation pour un décès - Déclaration du médecin**

Veillez à ce que :

- la section relative au *dernier jour de travail* soit bien remplie sur la déclaration de l'employeur;
- le numéro d'assurance sociale de la personne bénéficiaire soit bien indiqué sur la déclaration du réclamant;
- s'il y a plus d'une personne bénéficiaire, une déclaration du réclamant distincte soit remplie par **chaque bénéficiaire** ou la ou le fiduciaire désigné;
- toutes les autorisations de la demande de règlement soient signées et datées.

* La déclaration de la ou du médecin traitant n'est pas une exigence initiale pour les demandes de règlement au titre de l'assurance vie de base. Desjardins Assurances se réserve toutefois le droit de demander que la déclaration du ou de la médecin soit remplie si elle le juge nécessaire pour l'évaluation de la demande de règlement. (Si la « cause du décès » est un accident ou si le décès fait l'objet d'une enquête du ou de la coroner, la déclaration du ou de la médecin **doit** être remplie.)

Documents à l'appui de toute demande de règlement

Lorsque vous aurez rempli le formulaire de demande de règlement, vous devrez également fournir les documents ci-dessous :

Copie du certificat de décès ou de la Déclaration du directeur ou de la directrice de funérailles

Copie de l'acte de naissance, du passeport ou du permis de conduire de la personne décédée

Si la demande est déposée pour l'époux ou épouse, nous exigerons une photocopie du certificat de mariage.

Si la demande est déposée pour le conjoint de fait ou la conjointe de fait, nous exigerons une Déclaration de la situation de conjoint de fait ou conjointe de fait.

Copie du rapport de toxicologie (le cas échéant)

Si le Régime des chambres de commerce est mentionné dans le dernier testament, une copie est exigée.

Dans le cas d'une demande de règlement relative à un décès survenu hors du Canada

Les formulaires de demandes de règlement **originaux**, y compris la déclaration du ou de la médecin remplie sont requis. Lorsque vous aurez rempli le formulaire de demande de règlement, vous devrez également fournir les documents ci-dessous :

Copie **originale** ou **notariée** du certificat de décès ou de la Déclaration du directeur ou de la directrice de funérailles

Copie **originale** ou **notariée** de l'acte de naissance

Copie **originale** du questionnaire relatif au décès à l'étranger

Copie **originale** du passeport de la personne décédée

Copie de l'itinéraire ou confirmation du vol

Lorsque notre bureau aura reçu la demande de règlement dûment remplie, nous aurons besoin d'une formule écrite nous autorisant, si vous le souhaitez, à parler ou à partager de l'information avec d'autres personnes que la personne bénéficiaire.

La durée d'évaluation pour les demandes de règlement de l'assurance vie de base et de l'assurance vie des personnes à charge est d'environ 10 jours ouvrables après la réception des renseignements par Desjardins Assurances.

Si la méthode de paiement choisie est le dépôt direct, un formulaire d'inscription au dépôt direct de Desjardins sera exigé. Le formulaire est accessible à partir du portail *mes-avantages*.

Directives pour la présentation d'une demande de règlement au titre de l'assurance mort ou mutilation par accident (MMA) Compagnie d'assurance : Sutton Risques Spéciaux/Lloyd's

Quatre formulaires doivent être remplis dans le cadre d'une demande de règlement relative à un décès accidentel :

- La personne déposant la demande de règlement doit remplir les formulaires **Preuve de décès - Déclaration du demandeur** et **Autorisation de divulgation de renseignements**.
- L'employeuse ou employeur de la personne participante au régime doit remplir le formulaire **Déclaration de l'employeur/Administrateur du régime**.
- Le formulaire **Preuve de décès - Déclaration du médecin traitant** doit être rempli par le ou la médecin de la personne assurée décédée ou la ou le médecin traitant au moment de l'accident.

Veillez à ce que toutes les autorisations des demandes de règlement soient signées et datées.

Les quatre formulaires et les documents pertinents sont requis avant que le processus de traitement de la demande de règlement puisse être entamé. Voici quelques exemples de documents justificatifs :

Documents à l'appui de toute demande de règlement au titre de l'assurance MMA

- Copie du certificat de décès ou de la Déclaration du directeur ou de la directrice de funérailles
- Copie de l'acte de naissance ou du passeport de la personne décédée
- Copie du rapport du ou de la coroner ou du rapport d'autopsie (le cas échéant)
- Copie du rapport de police
- Articles de journaux sur l'accident (le cas échéant)
- Copie du rapport de toxicologie (le cas échéant)
- Si le Régime des chambres de commerce est mentionné dans le dernier testament, une copie est exigée.

Lorsque notre bureau aura reçu la demande de règlement dûment remplie, nous aurons besoin d'une formule écrite nous autorisant, si vous le souhaitez, à parler ou à partager de l'information avec d'autres personnes que la personne bénéficiaire.

Le délai de traitement d'une demande de règlement déposée au titre de l'assurance mort ou mutilation par accident peut varier selon différents facteurs entourant le décès. Si des documents tels que le rapport de toxicologie ou le rapport du ou de la coroner sont requis, ceux-ci peuvent prendre des mois avant qu'ils soient produits.

Sutton Risques Spéciaux/Lloyd's a pour consigne d'expédier le paiement du règlement à la personne bénéficiaire. Si la personne bénéficiaire désire que le montant versé en règlement de l'assurance mort ou mutilation par accident soit déposé dans son compte bancaire, vous devez joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ » au formulaire de demande de règlement.